

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 février 2023**

**Délibération n° CP-2023-2137**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Pierre-Bénite

Objet : Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un local commercial sur un terrain situé 64 rue Roger Salengro

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

**Commission permanente du 27 février 2023****Délibération n° CP-2023-2137**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Pierre-Bénite

Objet : Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un local commercial sur un terrain situé 64 rue Roger Salengro

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte de la revente**

Par arrêté du Président n° 2022-11-15-R-0855 du 15 novembre 2022, la Métropole de Lyon a exercé, à la demande de la Ville de Pierre-Bénite, son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un local commercial, en vue de la relocalisation de 2 de ses services municipaux, à savoir les services communication et vie associative.

**II - Désignation du bien**

Le bien préempté est constitué d'un local commercial d'une surface de 160 m<sup>2</sup> bâti sur une parcelle de terrain cadastrée AL 11 d'une superficie de 114 m<sup>2</sup>, situé 64 rue Roger Salengro à Pierre-Bénite.

**III - Conditions de cession**

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Pierre-Bénite, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter, à la Métropole, ledit local, bien cédé libre de toute occupation, au prix de 180 000 €, conformément aux termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), et à lui rembourser l'ensemble des frais, y compris les éventuels frais de contentieux inhérents à cette préemption.

La Ville de Pierre-Bénite aura la jouissance du bien à compter du jour où la Métropole en aura, elle-même, la jouissance ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 21 octobre 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 180 000 €, à la Ville de Pierre-Bénite, d'un local commercial d'une surface de 160 m<sup>2</sup> bâti sur une parcelle de terrain cadastrée AL 11 d'une superficie de 114 m<sup>2</sup>, situé 64 rue Roger Salengro à Pierre-Bénite, bien cédé libre de tout occupation, en vue de la relocalisation de 2 de ses services municipaux.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 26 septembre 2022 pour un montant de 48 000 000 € en dépenses et 48 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

**4° - La somme** à encaisser ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 458200, pour un montant de 180 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 février 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-299018-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023
---